

CONSEIL MUNICIPAL DE CAOURS L'HEURE
PROCES VERBAL
REUNION DU 30 novembre 2017

Date de convocation : 24 novembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le 30 novembre, 19 h 30, les membres du conseil municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Bernard DUQUESNE, Maire.

Etaient présents : Bernard DUQUESNE, Pascal DRUEL-POTTIER, Stéphane DUCROCQ, Jean-Marie SONNEVILLE, Bernard FORESTIER, Dominique BERZIN, Marc GENEAU DE LAMARLIERE, Marie-Claire DOLLE, Patricia CHASTAGNER, Antony DOURNEL et Véronique CHABANCE

Excusés : Philippe RANDON qui donne procuration à M. Bernard Duquesne, Jacky DELAITRE qui donne procuration à M. Pascal Druel-Pottier,

Absents : Rémi FOULON, Delphine FROMENT
Pascal DRUEL-POTTIER a été nommé secrétaire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 10

COMPTE RENDU

Le procès verbal du 26 septembre 2017 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

OBJET: DELIBERATION: Adhésion à la démarche de participation citoyenne

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le dispositif de participation citoyenne qui a vocation à sensibiliser les habitants d'une commune en les associant à la prévention de la délinquance, en collaboration avec les services de la gendarmerie.

Sur le principe du volontariat, des référents seront désignés au sein de la population, par secteur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Adhère au dispositif de participation citoyenne
- Charge Monsieur Le Maire de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Une réunion publique d'information sur ce dispositif a eu lieu le 6 octobre 2017 en présence du Lieutenant Predhomme.

OBJET: DELIBERATION: Autorisation de mise en vente du presbytère

Vu le code général des collectivités territoriales

Considérant les différentes réflexions menées pour la réhabilitation du presbytère (projet de transformation de ce bâtiment en logements conventionnés) par un bailleur social. Que ces multiples contacts entrepris n'ont pas permis d'aboutir, à des conditions économiques satisfaisantes pour la commune.

Il est donc proposé de vendre ce bien immobilier conformément à la délibération prise lors du conseil municipal du 26 septembre 2017.

Plusieurs estimations ont été faites

Maitre Hias : 70 000€

Orpi : 95 000€ à 105 000€

Abbeville Immo : 70 000€ à 80 000€

Place de l'Immo : 70 000€ à 75 000€

Le conseil municipal APRES EN AVOIR DELIBERE :

- 1.- approuve la vente du presbytère
- 2.- autorise M. le Maire à poursuivre les démarches,
- 3.- fixe le prix de vente à 80 000€

OBJET: DELIBERATION: Autorisant le recrutement d'un agent lors d'accroissement temporaire d'activité

(Recrutement ponctuel – Art 3,1° de la loi du 26 janvier 1984, modifiée)

Le conseil municipal.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique Territoriale, et notamment l'article 3,1° ;

Considérant qu'il est peut-être nécessaire de recruter temporairement un personnel pour renforcer l'équipe, (ou lors d'un surcroît de travail).

Sur le rapport de Monsieur le maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

Le recrutement d'un agent non titulaire pour renforcer l'équipe temporairement pour une période de 2 mois (maximum 12 mois sur 18 mois consécutifs) allant du 1^{er}/12/2017 au 31/01/2018 Inclus.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 354

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Monsieur le maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

La présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article 3,1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient (clause facultative).

OBJET: Délibération : Répartition du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour 2017

- Vu les articles L 2336-3 et L 2336-5 du CGCT relatifs au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales
- Vu le courrier de la Préfecture de la Somme en date du 27 septembre 2017 notifiant les montants de reversement au titre du Fonds National de péréquation des ressources intercommunales et communales pour l'exercice 2017.
- Considérant que chaque commune membre de l'EPCI doit délibérer de manière concordante à la décision de l'organe délibérant de l'EPCI
- Considérant l'importance du programme d'investissement mené par la CABS suite au transfert de la compétence voirie.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- d'opter pour le reversement du FPIC à la CABS
- d'inscrire au budget des révisions de crédit au 73223 et au 739223 pour un montant de 11591€

OBJET: Délibération : demande de subvention du collège Ponthieu pour voyage en Angleterre

Monsieur le Maire présente le dossier de demande de subvention du collège Ponthieu pour un voyage en Angleterre pour une collégienne résidant à Caours. Le reste à charge pour les parents est de 92€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré
DECIDE

D'octroyer une subvention de 50€

D'inscrire cette dépense au budget au 6574

Délibération : DM 1

M. Druel-Pottier présente les décisions modificatives au budget :

article	Libellé	Montant	article	Libellé	Montant
	FONCTIONNEMENT			FONCTIONNEMENT	
	Mouvement de crédit			Mouvement de crédit	
6225	Indemnité comptable, régisseur	- 50€	6574	Subvention	+ 50€
	Révision de crédit			Révision de crédit	
739223	Reversement FPIC	+ 11591€	73223	FPIC	+ 11591€

A l'unanimité, le conseil municipal adopte la décision modificative n° 1.

Divers

Fibre optique:

Les travaux initialement prévus pour octobre n'ont pu être réalisés pour un problème administratif entre le département et les sous traitants d'Orange. Une réunion sur le terrain est programmée le 5 décembre 2017.

Rue de Haut

Dossier géré par la CABS en maîtrise d'ouvrage avec l'entreprise COLAS, titulaire d'un marché à bons de commande.

Le devis est signé et les travaux sont programmés pour le printemps 2018, période plus clémente choisie par Monsieur le Maire et donc plus propice pour la réalisation de ces travaux.

Pose des illuminations

Le 7 décembre par entreprise Gaffé.

Mise à jour site Internet

Monsieur le Maire demande à Antony Dournel et Véronique Chabance de préparer chacun en ce qui les concerne un article sur Caours en Foulées et le tournoi Open de tennis.

Poste de transformation de la Briqueterie

Résultat très satisfaisant et souhait des élus de faire celui devant l'école.

Travaux réalisés

Nettoyage de la toiture de la Mairie

Réparation de la toiture de la salle (petites infiltrations)

Réparation des gouttières de l'église et de la Mairie.

Relevé cimetière

Monsieur Jacky Delaître a réalisé en grande partie le relevé pour alimenter le futur fichier des concessions cimetière.

Entretien des caniveaux

Monsieur le Maire propose de changer les balais du matériel de balayage communal.

Une réflexion est toujours menée avec les communes voisines pour la mise en commun d'un matériel neuf. La commune de Caours a 7.4 kilomètres de linéaire à entretenir.

La ville d'Abbeville n'est actuellement pas dans la capacité d'assurer ce service par manque d'équipement.

Inondation commune de Neufmoulin

Lecture du rapport réalisé par SOMEA.

Arrivée de M. Randon à 21h17

Repas des aînés

Le problème de place va bientôt se poser au regard du nombre croissant d'aînés lors de ce repas.

Accès PMR des arrêts de Bus par la CABS

Déplacement de l'arrêt de l'école pour créer un accès PMR, déplacement du passage piéton et aménagement du trottoir.

Regard eau pluviale école

Regard soulevé et décelé par un véhicule lourd, il sera reposé gracieusement par l'entreprise STPA.

Clôture cimetière

Lecture du courrier de Mme Vaesken. Le nouveau cimetière de Caours sera clôturé afin de fermer définitivement les accès par l'arrière du cimetière.

Question de M Marc Geneau De Lamarlière :

Panneau « Caours » entrée de village route de Vauchelles : philippe Randon confirme son remplacement effectué ce jour.

Question de Mme Véronique Chabance :

Problème de la route sale rue du moulin un rappel sur leur responsabilité sera fait à l'exploitant et aux agriculteurs participant aux transports de fumier.

La séance est levée à 21h48.